

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le six du mois de JUIN à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 Mai 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent : M. Paul DAVIN

Etaient absents et représentés : M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

AVENANT N°1 DU LOT ELECTRICITE CONCERNANT LE MARCHÉ DE CREATION D'UN LOCAL D'ARCHIVES DANS UN BATIMENT COMMUNAL EXISTANT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché des travaux de création d'un local d'archives dans un bâtiment communal existant a été attribué.

Lors de la réalisation des travaux, il a été décidé d'effectuer des travaux supplémentaires pour le lot électricité, lot n° 10.

Ces travaux supplémentaires consistent :

- en la pose d'un radiateur 500W dans le sanitaire, marque Thermor, modèle Amadeus pour 284 €HT,
- en la mise en œuvre d'une centrale incendie de type 4 compris déclencheurs manuels, sirène, flash sonore et lumineux et raccordement pour 826 € HT.

Marché initial : 6.725,00 € HT

Montant de l'avenant : 1.110 € HT

Marché après avenant : 7.835 € HT

Le Maire propose au Conseil D'APPROUVER l'avenant n° 1 d'un montant de 1.110 € HT concernant le lot n°10 du marché concernant la création d'un local d'archives dans un bâtiment communal.

A la majorité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'APPROUVER l'avenant n°1 concernant le lot n° 10 attribué à l'entreprise RAMBAUD d'un montant de 1.110 € HT et AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

Ainsi fait et délibéré le 6 Juin 2018

Pour copie conforme

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	2
Pour :	15
Abstention :	0
Contre :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005200034502-20180606-20180606-0041-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/06/2018
Publication : 11/06/2018





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de ST BONNET EN CHAMPSAUR représentée par son Maire : M. DAUMARK

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SARL RAMBAUD – Les Allemands – 05400 MANTEYER
elecgr@orange.fr - Tél. 04 92 57 80 98
N° SIRET : 5079 99845 00039

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
Création d'un local d'archives dans un bâtiment communal existant
- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : ...20/06/2017.....
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 10 mois.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20.00%
 - Montant HT : 6725.00 €
 - Montant TTC : 8070.00 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :
284.00 € HT pour la pose d'un radiateur 500W dans le sanitaire, marque Thermor, modèle Amadeus, compris alimentation.
826.00 € HT pour la mise en œuvre d'une centrale incendie de type 4 compris déclencheurs manuels, sirène, flash sonore et lumineux et raccordement.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1110.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180606-20180606-0041-DE

- Montant TTC : 1332.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 16.5 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 7835.00 €
- Montant TTC : 9402.00 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		
005-200034502-20180606-20180606-0041-DE		
Accusé certifié exécutoire		
Réception par le préfet : 08/06/2018		
Publication : 11/06/2018		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : St BONNET EN CHAMPSAUR, le 22/05/2018

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

le Maire
Louant



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180606-20180606-0041-DE